



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Indochine

Question écrite n° 69877

Texte de la question

A ce jour, il n'a pas été défini de date officielle pour célébrer la mémoire des anciens d'Indochine. Afin de combler cette lacune, M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la possibilité de retenir la date du 17 janvier pour honorer les Français qui ont combattu et sont morts en Extrême-Orient. Cette date est, en effet, celle de la victoire de Vinh-Yen remportée le 17 janvier 1951 par le corps expéditionnaire français d'Indochine, sous les ordres du général De Lattre de Tassigny qui a ainsi brisé une grande offensive vietminh et permis de reprendre l'initiative des opérations. Inscrire cette date au calendrier des manifestations officielles permettrait de rendre chaque année un juste hommage à ceux qui ont combattu et sont morts pour la France. Il lui demande donc quelles dispositions il compte prendre à cette fin.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69877

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6855